

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	40
VOTANTS	52

CONVOCATION

Datée	Du 29/03/24
Affichée	le 29/03/24

OBJET

Vote des taux
intercommunaux 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatre avril, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 29 mars 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Christine LEBRETON a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPRIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Virginie VIOLET, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Véronique HELLEUX a donné pouvoir à Jean SELLIER
Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Nadège TROUILLET a donné pouvoir à Alexandra DEPARIS-AUBRIL
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER
Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSOM
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Gilbert MATELOT a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
François HUREL a donné pouvoir à Hubert GORET
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Pascal SUARD, Fabrice GLORIA

Absente : Maïté GRANDCLERE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240404-2024-04-04-061-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Monsieur LE GLAUNEC informe les membres du Conseil que conformément aux orientations présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il est proposé une revalorisation des taux de fiscalité sur lesquels la collectivité est tenue de délibérer.

Communauté de Communes des Pays de L'Aigle - Taux en %	2023	2024	Evolution en %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17,17%	18,89%	10,00%
Taxe sur le foncier bâti	8,74%	9,61%	10,00%
Taxe sur le foncier non bâti	18,43%	20,27%	10,00%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20,66%	22,01%	6,53%

Il est précisé que ces taux étaient inchangés depuis 2017.

Comme évoqué lors du DOB, il est proposé une variation proportionnelle des taux de 10 % pour :

- la taxe d'habitation (appliquée uniquement aux résidences secondaires)
- la taxe sur le foncier bâti
- la taxe sur le foncier non bâti

Le taux de la cotisation foncière des entreprises, quant à lui est plafonné au taux de 22,01 %. C'est ce taux plafond qui est proposé au vote. Une hausse de 10 % aurait conduit à un taux de 22,73 %.

Comme cela a été évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, les dépenses courantes de la CDC augmentent structurellement plus rapidement que les recettes réelles, entraînant un effet ciseau qui ne permet plus de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) suffisante pour répondre aux besoins d'investissement, y compris les investissements dits « courants ».

De plus, la diminution du niveau de CAF nette dégrade les ratios d'endettement et pourrait rendre le recours à l'emprunt très difficile dès l'année 2025.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240404-2024-04-04-061-DE
Date de télétransmission : 15/04/2024
Date de réception préfecture : 15/04/2024

Cette revalorisation, permettrait à la CDC de dégager environ 430 000 € de recettes supplémentaires dès 2024, et ainsi d'afficher une capacité d'autofinancement prévisionnelle positive à hauteur de 430 820 €, au budget primitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil ayant majoritairement rejeté la proposition d'augmenter les taux, le Conseil :

- **DÉCIDE** de reconduire les taux d'imposition de l'année précédente et de les fixer à :

Communauté de Communes des Pays de L'Aigle – Taux en %	2024
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	17.17%
Taxe sur le foncier bâti	8.74%
Taxe sur le foncier non bâti	18.43%
Contribution foncière des entreprises (CFE)	20.66%

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 15 AVR. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 15 AVR. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

